

INSEAMM CA 22/10/2021

Information n°INFO_13_ADM_21_10_22_CAO_SIEGES_MODIFICATION

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 22 octobre 2021**

**MODIFICATION DES MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES SUITE A ÉLECTION**

Information n°INFO_13_ADM_21_12_22_CAO_SIEGES_MODIFICATION

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux octobre,

Le Conseil d'administration s'est réuni, en la salle du conseil au conservatoire Pierre Barbizet, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 12 octobre 2021.

VU

- L'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 ;
- Les articles L1411-5 II et L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° DELIB_05_ADM_20_10_16_CAO_REG_ELEC du 16 octobre 2020 ;
- La délibération n° DELIB_15_ADM_20_12_16_CAO_ELEC_SUPPL du 16 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT

La nécessité de désigner de nouveaux membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres en raison de la vacance de certains sièges liée à la fin du mandat des représentants du personnel en place.

INSEAMM CA 22/10/2021

Information n°INFO_13_ADM_21_10_22_CAO_SIEGES_MODIFICATION

Le Président,

EXPOSE

Conformément aux textes en vigueur, la Commission d'Appel d'Offres de l'INSEAMM doit être composée de son président et de dix membres élus au sein de son Conseil d'Administration (cinq membres titulaires et cinq membres suppléants).

Lors de ses séances des 16 octobre et 16 décembre 2021, le Conseil d'Administration a procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de l'INSEAMM parmi ses pairs.

Les membres suivants ont été désignés :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Théo Challande Névoret | Pierre-Marie Ganozzi |
| Nouriati Djambae | Aïcha Guedjali |
| Sophie Camard | Aurélie Biancarelli-Lopès |
| Daniel Martin | Christine Mahdessian |
| Ronan Kerdreux | Solweig Cussac |

En raison de la fin du mandat des représentants du personnel en place, et du résultat des élections pour la désignation des représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'INSEAMM, certains sièges de titulaires et de suppléants de la Commission d'Appel d'Offres deviennent vacants.

Il est précisé que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire.

En application de la réglementation, il convient, de modifier la liste des membres titulaires de la CAO, et de prendre acte de la vacance de deux postes de suppléants, ceci en raison de la fin du mandat des représentants du personnel suivant :

- Titulaire : Daniel Martin
- Suppléantes : Christine Mahdessian et Solweig Cussac

Le membre titulaire vacant est remplacé par le premier suppléant. La Commission d'Appel d'Offres est donc composée comme suit :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Théo Challande Névoret | Aïcha Guedjali |
| Nouriati Djambae | Aurélie Biancarelli-Lopès |
| Sophie Camard | |
| Ronan Kerdreux | |
| Pierre-Marie Ganozzi | |

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil d'Administration conserve son siège de Président de la Commission d'Appel d'Offres.

INSEAMM CA 22/10/2021

Information n°INFO_13_ADM_21_10_22_CAO_SIEGES_MODIFICATION

Le Conseil d'administration, prend acte des dispositions présentées,

Fait à Marseille, le 22 octobre 2021.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20211022-13CA211022CAO-AU
Reçu le 22/10/2021

